

DÉPARTEMENT SEINE MARITIME
CANTON Canteleu
COMMUNE CANTELEU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE N°AR-0050/26

Direction Ressources Humaines et Finances - Direction des Ressources Humaines -

**OBJET : ARRÊTE PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE ET DU C.C.A.S
A LA FORMATION SPECIALISEE DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN**

M. Tom DELAHAYE
Maire de la commune de CANTELEU,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L251-9 à L251-10, L252-8 à L252-10 et L253-5°7,
- Le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- La délibération n°007/22 du 7 mars 2022 du Conseil Municipal de la ville de Canteleu portant création d'un Comité Social Territorial commun, déterminant le nombre de représentants titulaires et le processus décisionnel,
- La délibération n°013/22 du 2 juin 2022 du Conseil d'Administration du CCAS de Canteleu portant création d'un Comité Social Territorial commun,
- La délibération n°013/26 du 09 février 2026 du Conseil Municipal de la ville de Canteleu portant renouvellement du Comité Social Territorial commun,
- Le procès-verbal des élections professionnelles en date du 8 décembre 2022,
- Le courrier de désignation remis par le syndicat CGT en date du 6 janvier 2023,

CONSIDÉRANT QUE :

- Il est de la responsabilité de l'Autorité territoriale de désigner les représentants de la collectivité siégeant au sein de la Formation Spécialisée du Comité Social Territorial,
- La délibération n°007/22 du 7 mars 2022 crée la Formation Spécialisée du Comité Social Territorial,
- La délibération DE-013/26 du 09 février 2026 fixe le nombre de siège du collège des représentants du personnel titulaires à 5 et le nombre de siège du collège des représentants de la collectivité titulaires à 5,
- À la suite de l'élection du Maire et du Conseil Municipal, des modifications dans la composition du Comité Social Territorial et de la Formation Spécialisée du Comité Social Territorial sont nécessaires,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les représentants de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale de la Formation Spécialisée du Comité Social Territorial sont désignés comme suit :

REPRÉSENTANTS TITULAIRES	REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS
Tom DELAHAYE, Maire	Marie Laure TIRELLE, Conseillère Municipale
Philippe DEBONNAIRE, Conseiller Municipal	Delphine BARTHELEMY, Conseillère Municipale
Angélique DUHAMEL, Conseillère Municipale	Philippe COQUE, Conseiller Municipal
Catherine TAFFOREAU, 4 ^{ème} Adjointe au Maire	Michel GARCIA, Conseiller Municipal délégué
Fatima KHERCHOUCHE, 2 ^{ème} Adjointe au Maire	Patrice BENARD, Conseiller Municipal délégué

ARTICLE 2 :Le présent arrêté dresse, pour information, à la lecture des résultats des élections précitées, la liste des représentants du personnel à la date du présent arrêté.

REPRÉSENTANTS TITULAIRES	REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS
Sylvain HUMBERT, CGT	Steven BOISSEL, CGT
Carine COLONNA, CGT	Barbara MESNAGE, CGT
Nicolas LEFEBVRE, CGT	Ludovic CUISY, CGT
Véronique MAYEU, CGT	Frédéric PEBE CGT
Philippe GUILLOU, CGT	Jasmine MAUTALEMENT, CGT

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté n°773P/25 du 02 juin 2025.

ARTICLE 4 :Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Une ampliation sera adressée :

- aux intéressés
- au Président du Centre Départemental de Gestion,
- au Préfet de la Seine-Maritime,

ARTICLE 5 : Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Selon les dispositions prévues aux articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou sa notification :

- d'un recours gracieux motivé auprès du Maire,
- d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN.

L'application Télérecours est accessible par le site www.telerecours.fr.

FAIT A CANTELEU, le 11 mai 2026

Le Maire



Tom DELAHAYE

Loi du 2 mars 1982

ACTE EXECUTOIRE

Exécutoire le : 11/05/2026

Affichage le : 11/05/2026

Notification le : 11/05/2026

Préfecture le : 11/05/2026

ID DEMAT : 076-217601574-20260511-
lmc1H13457H1-AR